



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/2000/4/Add.5  
3 avril 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Quarante-huitième réunion plénière  
(Paris, 13-15 juin 2000)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE  
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2000/2001 ET 2001/2002 :  
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5  
STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

**Structure de la présentation intégrée**

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique  
(CES/2000/4/Add.1)

Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes  
(CES/2000/4/Add.2)

GE.00-31081 (F)

Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/2000/4/Add.3)

Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/2000/4/Add.4)

Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/2000/4/Add.5)

Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2000/4/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-janvier : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Février-mai : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en juin.
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée, qui sera examinée par la Conférence à sa réunion plénière de 2000. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, ils donnent la liste des nombreuses décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter dans les domaines en question et signalent plusieurs points que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

**OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES** : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

**RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES** : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

**L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE EST APPELÉE SUR LES POINTS SUIVANTS** : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

**DÉCISIONS QUE LE BUREAU RECOMMANDE À LA CONFÉRENCE**

**D'ADOPTER À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2000** : Liste des décisions qu'il est recommandé à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000, en ce qui concerne son programme de travail.

**RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES** : Organisation responsable, titre, date.

**RAPPORTEUR** : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

**ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES** :

Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-juin 2000 à juin 2002. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

**Liste des éléments du programme de travail de la Conférence**

5. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

**Autres renseignements connexes**

6. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/2000/4) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

**Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)**

Activité de programme	Élément de programme
<u>Activité de programme 1 :</u> <b>Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/2000/4/Add.1)</b>	<b>1.1</b> Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux <b>1.2</b> Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique <b>1.3</b> Pays en transition dans la région de la CEE <b>1.4</b> Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)
<u>Activité de programme 2 :</u> <b>Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/2000/4/Add.2)</b>	<b>2.1</b> Gestion de l'infrastructure informatique <b>2.2</b> Collecte et traitement des données statistiques <b>2.3</b> Diffusion et échange de l'informatique statistique <b>2.4</b> Classifications statistiques <b>2.5</b> Recherche-développement statistique <b>2.6</b> Données géographiques et régionales <b>2.7</b> Mise en valeur des ressources humaines <b>2.8</b> Indicateurs de développement durable <b>NOUVEAU</b>
<u>Activité de programme 3 :</u> <b>Statistiques économiques (voir document CES/2000/4/Add.3)</b>	<b>3.1</b> Mise en œuvre du système de comptabilité nationale <b>3.2</b> Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements <b>3.3</b> Commerce international des marchandises <b>3.4</b> Statistiques des transports et des communications <b>3.5</b> Commerce (secteur de la distribution) <b>3.6</b> Commerce international de services <b>3.7</b> Tourisme <b>3.8</b> Autres services marchands et services non marchands <b>3.9</b> Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat <b>3.10</b> Statistiques agricoles et forestières et statistiques de la pêche <b>3.11</b> Statistiques industrielles <b>3.12</b> Statistiques de l'énergie <b>3.13</b> Statistiques de la science et de la technique <b>3.14</b> Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques <b>3.XX</b> Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 4</u> : <b>Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/2000/4/Add.4)</b></p> <p><b>Nouvelle numérotation des éléments de programme pour en améliorer la concordance avec la classification des programmes du Comité administratif de coordination (CAC)</b></p>	<p><b>4.1</b> Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité, familles et ménages) (<i>ex 4.11</i>)</p> <p><b>4.2a</b> Recensements de la population et des habitations (<i>ex 4.5</i>)</p> <p><b>4.2b</b> Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier (<i>ex 4.14</i>)</p> <p><b>4.3</b> Statistiques des établissements humains et du logement (<i>ex 4.12</i>)</p> <p><b>4.4</b> Statistiques du travail (<i>ex 4.10</i>)</p> <p><b>4.5</b> Statistiques sur l'éducation et la formation (<i>ex 4.8</i>)</p> <p><b>4.6</b> Statistiques culturelles (<i>ex 4.9</i>)</p> <p><b>4.7a</b> Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus (<i>ex 4.13</i>)</p> <hr/> <p><b>4.7b</b> Statistiques sur la sécurité sociale (<i>nouveau</i>) <b>NOUVEAU</b></p> <hr/> <p><b>4.8</b> Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (<i>ex 4.7</i>)</p> <p><b>4.9</b> Statistiques de la santé (<i>ex 4.6</i>)</p> <p><b>4.10</b> Statistiques différenciées en fonction du sexe (<i>ex 4.2</i>)</p> <p><b>4.11</b> Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.XX</i>)</p> <p><b>4.11a</b> Indicateurs et cadres sociaux (<i>ex 4.1</i>)</p> <p><b>4.11b</b> Enquêtes sociales polyvalentes (<i>ex 4.3</i>)</p> <p><b>4.11c</b> Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.4</i>)</p>
<p><u>Activité de programme 5</u> : <b>Statistiques de l'environnement (voir document CES/2000/4/Add.5)</b></p>	<p><b>5.1</b> Notions, définitions et classifications sectorielles <i>Thème : émissions, déchets, utilisation des sols/couverture végétale, etc.</i></p> <p><b>5.2</b> Comptabilité de l'environnement</p> <p><b>5.3</b> Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p> <hr/> <p><b>5.4</b> Statistiques météorologiques <b>NOUVEAU</b></p>
<p><u>Activité de programme 6</u> : <b>Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/2000/4/Add.6)</b></p>	<p><b>6.1</b> Coordination de la collecte internationale de données</p> <p><b>6.2</b> Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

## **ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1/5.3 NOTIONS, DÉFINITIONS, CLASSIFICATIONS SECTORIELLES ET BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **Objectifs au cours des prochaines années**

Créer un système intégré de statistiques de l'environnement comparables sur le plan international qui puisse aider les gouvernements à définir et à ajuster des politiques en matière de réglementation, de fiscalité et de gestion des ressources qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'environnement. Parmi les principaux éléments de ce système figurent

- l'élaboration et la révision des définitions, notions et classifications statistiques;
- l'élaboration de concepts pour la mise au point d'indicateurs de l'environnement;
- la collecte, la compilation, le traitement et la diffusion de données sur l'environnement qui soient comparables au niveau international et utiles pour l'application des politiques.

Les objectifs spécifiques sont l'étude et l'évaluation des questionnaires actuels et la préparation en commun, si nécessaire, de nouveaux questionnaires pour éliminer les doublons et réduire autant que possible les inévitables différences de concepts ou de domaines d'application.

#### **Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années**

Méthodologies types convenues pour les dépenses et les moyens de protection de l'environnement; les statistiques des déchets et du recyclage; les éco-industries; les écotaxes et d'autres instruments économiques. Une amélioration de la qualité des demandes de données sur l'environnement émanant des organisations internationales/intergouvernementales ainsi que de la qualité des données contenues dans les bases de données internationales.

#### **L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants**

- Appui à apporter à la FAO pour hâter l'élaboration d'une classification internationale type de l'utilisation des sols/du couvert végétal;
- Action future concernant la collecte en commun de données : s'agissant des Indicateurs agroenvironnementaux, voir l'élément de programme 3.10. L'OCDE et Eurostat élaborent des définitions et des classifications communes de l'Éco-industrie. Ces organisations coordonnent bien leurs activités en la matière mais n'envisagent actuellement aucune collecte de données;
- Action future concernant la collecte en commun de données (sur les écotaxes) : la première collecte de données menée par l'OCDE est maintenant presque achevée et il existe une base de données comportant des descriptions détaillées des taxes (catalogue). Il est prévu d'actualiser périodiquement le catalogue. Toutefois, on compte utiliser les données sur les recettes fiscales obtenues grâce aux collectes

de données effectuées périodiquement par l'OCDE et Eurostat et non pas recueillir ces données séparément. Aucune action n'est donc nécessaire actuellement.

### **Décisions qu'il est recommandé à la Conférence de prendre à sa réunion plénière de 2000**

- Approuver les activités que la Conférence doit entreprendre au titre de cet élément de programme (voir la section ci-après "Activités et moyens").

### **Réunions de juillet 2000 à juin 2002**

- CEE-Eurostat : Réunion de travail commune sur les questions de méthodologie concernant les statistiques de l'environnement (2001-2002)
- Eurostat : Groupe de travail sur les statistiques de l'environnement, 19-21 septembre 2000
- Eurostat : Groupe de travail sur l'énergie et l'environnement, 5 et 6 juin 2000
- Eurostat : Groupe de travail sur les dépenses en matière d'environnement, 24 et 25 octobre 2000
- Eurostat : Groupe de travail sur les statistiques des déchets, 4 et 5 décembre 2000
- Eurostat : Groupe de travail sur les statistiques de l'eau, mai 2001
- OCDE : Groupe de travail sur la politique de gestion des déchets (deux réunions : printemps et hiver)
- OCDE : Groupe de travail sur la minimisation des déchets (une réunion par an)
- OCDE : Groupe de travail sur l'état de l'environnement (une ou deux réunions par an, la prochaine étant prévue du 24 au 26 octobre 2000)
- OCDE : Groupe de travail sur l'intégration des politiques économiques et de l'environnement (deux réunions par an)
- OCDE : Groupe de travail 2 du Comité des affaires fiscales
- OCDE : Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du Comité des politiques d'environnement, deux réunions (comportant un débat sur les indicateurs), 10-12 juillet et 4-6 décembre 2000

**Rapporteur** : Eurostat

### **Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002**

#### **Activités de la CEE**

- a) Organisation en 2001-2002 d'une réunion de travail commune avec Eurostat consacrée aux aspects méthodologiques suivants des statistiques de l'environnement :
- i) établissement de statistiques sur l'air, l'eau, l'utilisation des sols et les déchets selon les classifications NACE/CITI et leurs utilisations; ii) statistiques sur l'environnement (données de base, indicateurs, etc.) comme base de la prise de décisions aux échelons national, régional et local. Quelles sont les données et les méthodes qui conviennent et qui sont matériellement possibles à différents niveaux géographiques ? iii) expériences des pays pour ce qui est d'articuler les données relatives à l'environnement sur les différents secteurs économiques, par exemple transports, énergie, agriculture, pêche, industrie et tourisme; iv) indicateurs de l'environnement urbain (par exemple modification de l'utilisation des sols, bruit, pollution

atmosphérique, santé humaine, patrimoine culturel, etc.); v) utilisation de méthodes d'estimation et de mesures indirectes pour obtenir des données relatives à l'environnement pour les régions où celles-ci font défaut.

b) Création, en fonction des besoins, d'équipes spéciales chargées d'étudier d'autres aspects méthodologiques des statistiques sur l'environnement.

c) Préparation, si les ressources le permettent et si nécessaire, de manuels consacrés aux méthodes utilisées pour la collecte, la compilation ou la diffusion de statistiques sur l'environnement.

d) Participation à des mécanismes de coordination, en particulier l'Équipe spéciale sur les statistiques de l'environnement.

#### **Ressources du secrétariat** : Moyennes

**Renvoi** : L'élément de programme 3.10 rend compte des travaux relatifs aux statistiques agricoles liées à l'environnement qu'entreprend le Groupe spécial d'experts commun FAO/CEE des statistiques alimentaires et agricoles (voir CES/2000/4/Add.3).

#### **Activités de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE**

La base de données de l'International Environment Data Service continue à être utilisée aux fins de l'étude relative à la performance environnementale; ce programme est également le principal utilisateur de la base de données sur l'environnement. On élabore actuellement des plans en vue de développer cette base de données, afin qu'elle contienne toutes les informations disponibles à la Division de l'environnement et de l'habitat.

#### **Activités d'Eurostat** : (*Thème 71 – Statistiques et indicateurs de l'environnement (711-715, 717-719)*)

L'amélioration des données et des concepts utilisés pour l'élaboration d'indicateurs de la prise en compte des préoccupations environnementales en rapport avec l'agriculture, l'énergie, les transports et l'industrie se poursuivra. Outre les travaux en cours, de nouveaux secteurs seront inclus, suite aux décisions politiques relatives à l'intégration par secteur (par exemple pêches, tourisme, marché intérieur).

Le sixième Programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne, prévu pour la fin 2000, influera sur les priorités en ce qui concerne les statistiques liées à l'environnement. En particulier, les statistiques sur l'environnement et la santé et sur les produits chimiques dangereux pour l'environnement devraient nécessiter un surcroît d'efforts.

Un système de statistiques communautaires sur les déchets va être mis en place et, dès qu'il aura été adopté, le règlement relatif aux statistiques sur les déchets qui est envisagé régira les notions et les classifications concernant ces statistiques.

Des outils statistiques sont mis au point pour faciliter les interactions entre les inventaires d'émissions et la CITI/NACE.



Le règlement du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises en ce qui concerne les variables environnementales énonce les notions et les définitions relatives aux dépenses de protection de l'environnement.

Les statistiques et les définitions sur l'utilisation de l'eau et le traitement des eaux usées seront améliorées sur la base de la collecte de données volontaire existante et de données administratives.

La série d'indicateurs de pression sera encore affinée. Eurostat participera à la définition d'une série d'indicateurs "globaux" et fournira un appui méthodologique à la Commission du développement durable pour ses travaux sur les indicateurs.

On continuera d'améliorer, en collaboration avec les États membres, la communication périodique des statistiques de l'environnement, en comblant les lacunes dans les données et en améliorant la qualité de ces dernières, ainsi qu'en rationalisant le transfert des données, ceci au moyen du questionnaire commun Eurostat/OCDE et en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). L'accent sera mis sur les déchets, l'utilisation de l'eau et le traitement des eaux usées, les dépenses de protection de l'environnement et la coordination de la collecte de données sur les émissions dans l'atmosphère. La dimension régionale des statistiques sur les déchets et sur l'utilisation/le traitement de l'eau sera améliorée, grâce au questionnaire régional.

Les statistiques sur la production industrielle et les statistiques de l'énergie seront exploitées en vue d'améliorer les statistiques sur les émissions et les statistiques sur les déversements de substances dangereuses.

Eurostat aidera les pays bénéficiaires du Programme PHARE et les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne dans le domaine des statistiques de l'environnement.

### **Activités de l'OCDE**

Gestion des déchets : i) harmonisation du système de contrôle de l'OCDE pour les déchets récupérables avec la Convention de Bâle et mise au point d'un système de contrôle mondial harmonisé; ii) élaboration de normes pour une gestion écologique des déchets récupérables.

Données sur l'environnement : le questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement (questionnaire commun OCDE/Eurostat pour les pays membres de l'Union européenne et de l'AELE et les pays candidats à l'admission à l'Union européenne) contient les définitions et présente les classifications des données sur l'environnement recueillies et publiées par l'OCDE. Les classifications statistiques types adoptées par la Conférence des statisticiens européens sont utilisées chaque fois que possible. Les données sont présentées en fonction du modèle pression-état-réponse. La qualité et la comparabilité internationale des données recueillies et utilisées continuent à être améliorées. L'accent est mis sur celles qui sont nécessaires au calcul d'indicateurs internationaux de l'environnement. La section du questionnaire concernant les forêts fait l'objet d'une coordination plus poussée avec la CEE et la FAO. Le questionnaire concernant les déchets fait l'objet d'une coordination plus poussée avec le Secrétariat de la Convention de Bâle.

L'OCDE compte développer la base de données de son système d'information sur les ressources et l'environnement (SIREN) et de continuer d'harmoniser les données internationales sur l'environnement. Elle participe également au programme visant à obtenir une deuxième génération de données sur l'environnement, de meilleure qualité et présentant un plus grand intérêt pour la mise en œuvre de politiques dans ce domaine. Les priorités de l'OCDE sont les suivantes : i) poursuivre la collecte, le traitement et la publication de données sur l'environnement selon un cycle de deux ans (collecte en 2000 et 2002; publication en 2001); ii) poursuivre l'harmonisation des données sur la Slovaquie, le Mexique, la Corée et la Fédération de Russie; iii) continuer d'obtenir des données économiques ayant une importance pour l'environnement, y compris des données sur les recettes provenant des taxes environnementales; iv) faire paraître de nouvelles publications; v) encourager une meilleure qualité des données sur l'environnement. Les travaux continueront d'être étroitement coordonnés avec ceux d'autres organismes internationaux tels qu'Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement, la CEE/ONU et la Division de statistique de l'ONU. Les activités menées conjointement avec divers organismes européens compétents pour améliorer l'intérêt des données par rapport à leur coût et les harmoniser à l'échelle de l'organisation, de même que la coopération avec la Division de statistique de l'ONU en vue d'améliorer la rentabilité à l'échelle mondiale revêtent une importance particulière.

Dépenses dans le domaine de l'environnement : le questionnaire de l'OCDE sur les dépenses de réduction de la pollution et de lutte contre la pollution (questionnaire commun OCDE/Eurostat pour les pays membres de l'Union européenne et de l'AELE) contient les définitions et présente les classifications des données consacrées aux dépenses dans le domaine de l'environnement recueillies et publiées par l'OCDE. La couverture et la comparabilité internationale des données recueillies continuent à être améliorées. En 2000-2001, le questionnaire sera à nouveau examiné avec Eurostat.

Taxes relatives à l'environnement : on continuera d'utiliser le cadre statistique sur les taxes liées à l'environnement, conçu en étroite coopération avec Eurostat, et la base de données de l'OCDE sur les recettes provenant de ces taxes sera actualisée.

Indicateurs de l'environnement : les travaux se poursuivront en matière de méthodologie, de publication et d'utilisation d'indicateurs de l'environnement. Les priorités sont : i) les indicateurs de base utilisés par l'OCDE; ii) la poursuite de la mise au point d'indicateurs sectoriels, y compris des indicateurs des modes de consommation durables des ménages (en coordination avec les activités connexes de la Commission de statistique de l'ONU), des indicateurs sur les transports et l'environnement, des indicateurs sur l'énergie et l'environnement et des indicateurs agroenvironnementaux (voir plus loin); iii) le développement de l'utilisation d'indicateurs de l'environnement dans les études de performance environnementales. La publication bisannuelle de l'OCDE consacrée aux indicateurs de l'environnement paraîtra en 2000. Des travaux sont également prévus sur des indicateurs de l'environnement au niveau territorial dans le cadre des activités consacrées aux indicateurs de développement durable. **Voir également l'élément de programme 2.8 pour les activités de l'OCDE relatives aux indicateurs de développement durable.**

En 2000/2001, on s'attachera à élaborer des indicateurs agroenvironnementaux de base et à les intégrer dans les activités de suivi et d'analyse des politiques. L'OCDE coopère déjà avec d'autres organisations internationales, comme Eurostat, la FAO, la CEE/ONU, la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale et l'AEE.

**Indicateurs du développement** : Dans le cadre du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement arrêtés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Banque mondiale et l'ONU, l'OCDE affine sa série d'indicateurs du développement, qui comprend certains indicateurs de l'environnement.

### **Activités d'autres organismes**

#### **Agence européenne pour l'environnement (AEE)**

- i) Constitution de réseaux européens de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau avec échange régulier de données et création de bases de données centralisées ("surveillance des milieux");
- ii) Définition d'une méthodologie pour un inventaire intégré des émissions de polluants des sols, de l'eau et de l'air ("surveillance des sources");
- iii) Élaboration d'un ensemble très divers d'indicateurs de l'environnement pour les rapports périodiques sur l'état de l'environnement.

#### **Division de statistique de l'ONU**

La Division de statistique de l'ONU prépare un manuel sur les statistiques de l'environnement, qui devrait aider les services nationaux de statistique à établir leur programme de statistiques de l'environnement ou à le développer. Le premier volume de ce manuel, qui porte sur les éléments fondamentaux des statistiques de l'environnement et les statistiques sur les émissions dans les différents milieux et la qualité de l'environnement, sera publié en 2000.

La Commission de statistique de l'ONU mettra en place une base de données internationale contenant un choix de données et d'indicateurs relatifs à l'environnement. Elle prévoit de continuer à compiler les données internationales obtenues des services nationaux de statistique des pays non membres de l'OCDE au moyen de son questionnaire révisé et de publier des données et des indicateurs relatifs à l'environnement.

#### **Banque mondiale**

La Banque contribue à l'établissement d'indicateurs de base de l'environnement pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement établis par le CAD-OCDE.

La constitution et le développement d'une base de données sur l'environnement se poursuivent. Cette base est actualisée annuellement grâce à diverses sources, tant internes qu'extérieures. Accessible à tous les fonctionnaires de la Banque, elle est essentiellement utilisée pour rédiger le chapitre augmenté consacré à l'environnement de la publication de la Banque mondiale intitulée "Indicateurs du développement dans le monde", qui est un recueil annuel de données de développement sur la population, l'environnement, l'économie, les États et les marchés ainsi que les interactions existant au niveau mondial. Ce chapitre sur l'environnement traite de l'utilisation des sols et de la déforestation; des intrants, de la production et de la productivité agricoles; de la biodiversité et des zones protégées; des ressources en eau douce; de la pollution de l'eau; de la production d'énergie et de l'utilisation des sources d'énergie; du rendement énergétique et des émissions; des sources d'énergie servant à la production

d'électricité; de l'urbanisation; de la circulation et des problèmes dans ce domaine; de la pollution atmosphérique; des engagements pris par les gouvernements et de l'"épargne réelle". D'autre part, le Département de l'environnement et le Groupe des données sur le développement de la Banque mondiale publieront en 2000 une série d'indicateurs de l'environnement. Cette publication, qui sera organisée par pays, couvrira plus de 150 pays, chaque page consacrée à un pays présentant plus de 50 indicateurs.

En ce qui concerne les indicateurs, la Banque mondiale contribue activement à l'élaboration et à la mise au point d'indicateurs de l'environnement devant permettre de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement arrêtés par la Banque mondiale, l'ONU et le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

### **Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT)**

Le Comité collecte, compare, analyse et publie systématiquement (une fois par an) des données sur l'état de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles. Outre des rapports spéciaux, les bulletins statistiques de la CEI contiennent périodiquement des statistiques et des analyses sur différentes questions d'environnement.

*Nouvelles mesures* : Il est prévu d'établir pour le quatrième trimestre 2000 un rapport analytique sur la protection de l'environnement.

### **Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS (Bilthoven)**

A notamment pour objectifs de coopérer avec les autres organismes internationaux à la mise en place d'un système complet de collecte de données sur la qualité de l'air afin d'évaluer l'effet de la pollution atmosphérique sur la santé des populations de la région européenne de l'OMS. Les résultats de cette activité constitueront un apport aux programmes de gestion de la qualité de l'air visant à réduire les effets nocifs pour la santé de la pollution atmosphérique. Pour assurer la comparabilité des données collectées et des estimations d'impact qui en seront tirées, il est nécessaire d'harmoniser les définitions et de définir des modalités de collecte, de traitement et de transmission des données. Autant que faire se pourra, on utilisera les données produites par les systèmes de contrôle existants et celles disponibles dans les bases internationales de données. Les produits escomptés sont, notamment, les suivants :

- des indicateurs de base de la qualité de l'air pour les pays de la région européenne de l'OMS;
- le renforcement et l'harmonisation des systèmes de contrôle et de notification de la qualité de l'air, ce qui devrait permettre des estimations plus fiables de l'exposition;
- la création à l'échelle européenne d'une base de données harmonisée sur la qualité de l'air, qui permettra des estimations fiables et comparables de l'exposition de la population ainsi que des effets correspondants sur la santé.

Parmi les activités prévues en 2000, le Centre évaluera les effets de la pollution atmosphérique sur la santé dans certaines zones urbaines d'Europe en 1998-1999 et il publiera, conjointement avec l'AEE, une monographie sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé en Europe.

## **5.2 COMPTABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Objectifs en cours des prochaines années**

Examiner les faits nouveaux en matière de comptabilité des ressources naturelles; veiller à l'existence d'un mécanisme permettant de rapprocher la comptabilité matérielle et les éléments monétaires correspondants de la comptabilité nationale; suggérer les moyens d'effectuer une synthèse des différentes méthodes qui soit suffisamment souple pour tenir compte de cas particuliers dans un cadre globalement cohérent; essayer d'éviter les divergences d'approche entre les pays membres de la CEE et les pays n'appartenant pas à la région (en particulier les pays en développement).

L'un des objectifs sera de déterminer comment interpréter la "comptabilité verte" par rapport aux actifs naturels marchands (tels que les ressources minérales et forestières qui peuvent être exploitées de manière trop intensive) et non marchands (tels que l'air et l'eau utilisés comme puits).

### **Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années**

Analyse sous une forme ou sous une autre des volumineuses études consacrées à l'environnement afin de veiller à ce que des informations complètes sur les faits nouveaux en matière de comptabilité de l'environnement soient rapidement disponibles; réalisation de nouvelles études; mise au point de nouvelles méthodes. Critique et comparaison des systèmes de portée générale pour en souligner les similitudes et les différences.

### **L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :**

- Eurostat et l'OCDE doivent convenir d'une division du travail mutuellement acceptable; cette question sera examinée à la réunion d'automne du Bureau.

**Décisions qu'il est recommandé à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :**  
néant

### **Réunions de juillet 2000 à juin 2002**

Eurostat : Groupe de travail des comptes économiques pour l'environnement, 19-21 septembre 2000  
Eurostat : Groupe de travail des comptes économiques pour l'environnement, 24 et 25 octobre 2000

**Rapporteur** : Eurostat

### **Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002**

**Activités de la CEE** : aucune

### **Activités de l'OCDE**

Les travaux sur la comptabilité de l'environnement s'appuient sur l'expérience acquise par l'OCDE en ce qui concerne l'examen simultané des questions d'environnement et des questions économiques. Ils portent notamment sur les activités de comptabilité matérielle suivantes :  
i) création de comptes des ressources naturelles physiques; ii) dépenses effectuées pour réduire

et combattre la pollution : méthodologie, collecte et traitement des données (voir également la section 5.1), assurance de la qualité, publications en 1990, 1993, 1996 et 1997; iii) échange régulier d'informations et rapports d'activité sur les évolutions dans les pays membres et les pays partenaires; iv) comptabilité de l'environnement en tant que partie intégrante des évaluations des systèmes d'information sur l'environnement réalisées par l'OCDE.

En 2000 et 2001, la principale activité de la Direction des statistiques dans le domaine de la comptabilité de l'environnement consistera à assurer la mise au point définitive du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE – 2000) révisé pour le compte du Groupe de Londres. Ce manuel, dont la révision suit un calendrier très serré, devrait paraître vers le milieu de 2001. L'OCDE contribuera aussi à sa rédaction quant au fond, et notamment rendra compte des conclusions auxquelles sont parvenues les réunions spéciales sur l'appauvrissement de l'environnement tenues en 1998 et 1999.

#### **Activités d'Eurostat** : (*Thème 41 – Comptes trimestriels et de l'environnement (412)*) :

La contribution d'Eurostat à la révision en cours du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) se poursuivra. Des conclusions pratiques pour les travaux d'Eurostat et de ses partenaires des États membres seront tirées durant l'année 2000 en ce qui concerne les comptes de l'environnement sur la base de la longue expérience déjà accumulée. La transmission de données (financée en grande partie par la DG de l'environnement) sera consolidée. Les méthodologies et les résultats de la comptabilité environnementale (ressources naturelles, émissions, dépenses pour la protection de l'environnement, écotaxes, etc.) seront diffusés à une plus grande échelle.

Au cours de la période 1996-1999, la comptabilité environnementale et les activités de collecte de données n'ont été possibles, dans presque tous les États membres, que grâce à un important financement de la DG de l'environnement et de la DG de la politique régionale. La poursuite des travaux dans la plupart des États membres dépend dans une très large mesure du maintien d'un financement par d'autres DG de la Commission.

Collecte de données intégrée (au moyen du questionnaire commun volontaire de l'OCDE).

#### **Activités d'autres organismes**

##### **Agence européenne pour l'environnement (AEE)**

Projets dans le domaine de l'eau, des sols et des forêts; projets consacrés aux écotaxes et aux coûts de certaines technologies de protection de l'environnement ("courbes du coût de prévention").

##### **Division de statistique de l'ONU**

La Division de statistique de l'ONU publiera d'ici au milieu de 2000, conjointement avec le PNUE, un ouvrage intitulé "Comptabilité environnementale et économique intégrée – Manuel des opérations". Elle fait partie du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement, avec lequel elle collabore à la révision du SCEE. Le SCEE révisé sera publié conjointement par l'ONU, Eurostat, l'OCDE et la Banque mondiale en 2001. La Division de statistique collabore avec la FAO à l'élaboration d'un manuel de comptabilité environnementale et économique

intégrée pour les pêches. Elle compte préparer en 2001 un manuel de comptabilité environnementale et économique intégrée pour le tourisme.

### **Banque mondiale**

La Banque mondiale coopère étroitement avec la Division de statistique de l'ONU dans ce domaine et continue de soutenir des initiatives en matière de comptabilité de l'environnement, principalement par l'intermédiaire du Groupe de Londres. Comme suite à la dernière réunion, qui s'est tenue à Canberra, la Banque contribue à la rédaction du SCEE révisé s'agissant des questions d'évaluation, ainsi que de la pertinence opérationnelle potentielle du manuel envisagé et de son utilisation pour faciliter toute une gamme de décisions en matière de gestion. Les travaux accomplis dans ce domaine sont renforcés par la mise au point d'indicateurs de changements de l'environnement, qui sont pour la plupart incorporés dans les chapitres appropriés de l'ouvrage "Indicateurs du développement dans le monde" de la Banque mondiale.

L'édition de 2000 de cet ouvrage présente pour plus de 120 pays l'"épargne réelle" établie grâce à des travaux approfondis visant à comptabiliser l'appauvrissement des ressources naturelles, l'accumulation de polluants et l'investissement dans le capital humain, de façon à parvenir à cet indicateur concret et opérationnel de la durabilité. Les premières estimations de l'épargne réelle ont été publiées dans *Expanding the Measure of Wealth*. Des travaux sur l'épargne réelle et l'affinement de cette notion sont en cours. La Banque mondiale utilise les estimations de l'épargne réelle dans ses documents relatifs à la stratégie d'assistance aux pays, en vue de dialogues sur les grandes orientations avec plusieurs de ses États membres. La Banque fournit également une assistance technique à certains États membres pour l'élaboration des comptes de l'environnement et des estimations de l'épargne réelle.

### **Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT)**

En 2000-2002, il est prévu d'améliorer le système d'indicateurs et la collecte de données sur l'état de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il est également prévu de fournir des services consultatifs aux services nationaux de statistiques quant aux dispositions à prendre pour l'observation statistique de la protection de l'environnement.

### **"Groupe de Londres" sur les statistiques de l'environnement**

Le Groupe de Londres participe à la révision du Manuel de comptabilité économique et environnementale intégrée de l'ONU (SCEE) qui est envisagé comme un précis des meilleures pratiques, convenu à l'échelon international, plutôt que comme véritable ensemble de directives internationales. Il sera soumis à la Commission de statistique en 2001 et, une fois approuvé, publié conjointement par l'ONU, l'OCDE, Eurostat et la Banque mondiale vers le milieu de 2001. Un projet de l'ensemble du SCEE-2000 sera affiché sur le site Web du Groupe de Londres en juillet 2000, en vue de recueillir les observations du public. L'OCDE est responsable de l'édition du SCEE-2000.

## **5.3 BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT ET RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT**

**(Cet élément de programme a été combiné avec l'élément de programme 5.1.)**

-----

